



LIGUE DES ALPES DE BASKETBALL

30 cours de la Libération 38100 GRENOBLE

Tel 04 76 49 03 96 – Fax 04 76 49 66 52

E-mail : basket-alpes@wanadoo.fr

Site : <http://www.ligue-alpes-basket>



REUNION du Lundi 11 janvier 2010

PV – 26

PROCHAINE REUNION : LUNDI 18 JANVIER 2010

Présents : SERVAGE Marie-Noëlle - ALBISER Jean-Louis - ALESSANDRINI Emile - BARBIER Claude - CAMPISI Gérard - CASSET Serge - GENOUD Christian - GEYNET Joël - GROS Patrick - GUIONNEAU Catherine - MORIN Philippe - PIESVAUX Jacqueline - ROUSSEAU Pierre – SERVAGE Gérard - VACHER Benoît

Excusés : GRANGE Chantal - GRANGE Sonia - POINAS Dominique

Assistent : BLANCHARD Jean-Yves - CROSETTO Georges - MAGLI Gérard - PICCOZ Christophe

Consulter notre site Internet sur <http://www.ligue-alpes-basket.fr>

- S E C R E T A R I A T -

PERMANENCES

Lundi 13 h 30/21 h 30 - mardi, mercredi et jeudi 9 h/17 h - Vendredi 9 h/12 h

C'est avec beaucoup de peine que nous vous faisons part du décès de Madame PALACIN, épouse de Pierre PALACIN, ancien Président du Club de Pont de Beauvoisin.

La Présidente, le Secrétaire Général ainsi que les membres de la Ligue présentent à toute sa famille leurs sincères condoléances.

Nous apprenons avec tristesse le décès d'Emilie MAYNARD, 27 ans, joueuse de l'Etoile Sportive d'Epagny.

La Présidente, le Secrétaire Général ainsi que les membres de la Ligue présentent à toute sa famille leurs sincères condoléances.

A la suite des conditions climatiques les journées des 9 et 10 janvier 2010 ont été reportées aux 1^{er} et 2 mai 2010.

Aucune rencontre de cette journée ne pourra se dérouler après cette date.

Par contre, il est possible de demander des dérogations par voie classique sur les journées précédentes.

Pièces jointes

- Désignations d'arbitres des 30 et 31 janvier 2010

COURRIER C O M I T E S

**DROME ARDECHE
ISERE
SAVOIE
HAUTE-SAVOIE**

- PV n°21 du 4 JANVIER 2010
- PV n°26 du 5 JANVIER 2010
- PV n°26 du 4 JANVIER 2010
- PV n°24 du 4 JANVIER 2010
- Vœux 2010

COURRIER CLUBS

**ASA BASKET
ES ST MARTIN D'HERES**

Changement d'Entraîneur Minimes Masculins
Invitations match ESSM / GB38 le 9 janvier 2010

Vœux

- SC Gièrois
- AS Basket Beaucroissant Izeaux
- Basket Portes de l'Isère
- Hauterives Basket
- AS Tullins Fures
- UMS Montélimar

COURRIER DIVERS

CROS Rhône-Alpes

InfoMail 2010 01 06 01 : Augmentation du Salaire Minimum
Conventionnel au 1^{er} janvier 2010

Vœux

- Comité des Alpes Maritimes
- Préfecture de l'Isère
- Ligue du Languedoc-Roussillon
- Ligue Champagne-Ardenne
- Ligue de Picardie
- Ligue Ile de France
- DRJSCS
- CREPS Rhône-Alpes

Commission Sportive.....PV – 26

COURRIER

Les dérogations des journées des 9 et 10 janvier 2010, si elles concernent les 30 et 31 janvier 2010 doivent être faites pour le 15 janvier au plus tard.

CONTROLE DE FEUILLE DE MARQUE

Dossier n°12 CMB match n°1063 Basket Olympique Savoie : classé sans suite
 Dossier n°13 EM Match n°319 Crest Saillans/ Cran Pringy : classé sans suite
 Dossier n°15 BF match n°1628 La Tronche Meylan/ ASA Basket : classé sans suite
 Dossier n°16 MM1D match n°1708 BC Bourg Guilherand/ La Ravoire Challes : classé sans suite

OBLIGATIONS SPORTIVES

PNM : Pénalité de – 3 points pour le Club Chartreuse BC pour non respect de l'Article 1.4 du règlement sportif de la Pré-Nationale masculine.

CHANGEMENTS D'HORAIRE

Cat	Match du	N°	Equipe recevante	Equipe qui se déplace	Date	Heure	Observations
BF	23 01 10	1649	BC LA TRONCHE MEYLAN	VERNOSC LES ANNONAY	23 01 10	15:00	D
CMB	23 01 10	1192	CRAN PRINGY	ST EGREVE	23 01 10	17:00	Au Gymnase de Beauregard à CRAN
CMA	06 03 10	1237	CROLLES	PORTES DE L'ISERE	06 03 10	20:30	D
MMB	28 03 10	1851	LA TRONCHE MEYLAN BC	THONON	28 03 10	13:00	D
CMB	27 02 10	1231	RUMILLY	MONTMELIAN	27 02 10	14:00	D
MF1D	11 04 10	1918	ST JEAN DE MUZOLS	FRANGY	10 04 10	15:00	D
EFA	07 03 10	805	ST PIERRE DE BRESSIEUX	FAVERGES DOLOMIEU	06 03 10	20:30	D
BF	13 03 10	1676	THONON	TERRES FROIDES	13 03 10	14:30	D

CHANGEMENTS DE GYMNASSE

Cat	Match du	N°	Equipe recevante	Equipe qui se déplace	se jouera
MM1D	17 01 10	1716	BOURG GUILHERAND	VIZILLE	Au Gymnase Omnisports de GUILHERAND GRAN
CFA	03 04 10	1473	TERRES FROIDES	ANNEMASSE	Au Gymnase de CHÂBONS
CEL	06 03 10	955	TERRES FROIDES	ASA SEYNOD	Au Gymnase de COLOMBE
BF	16 01 10	1646	TERRES FROIDES	ASA SEYNOD	Au Gymnase La Grange au GRAND LEMPS
EFA	17 01 10	758	SASSENAGE	EPAGNY	Au Gymnase Bergès

CHANGEMENTS DE SEMAINE

Cat	Match du	N°	Equipe recevante	Equipe qui se déplace	Date	Heure	Observations
PEMB	10 01 10	532	ANNEMASSE	COGNIN LA MOTTE	31 01 10	13:00	D
EFB	10 01 10	751	BASKET OLYMPIQUE SAV	NIVOLAS	31 01 10	15:30	
CFB	09 01 10	1337	BASKET OLYMPIQUE SAV	ST HILAIRE DU ROSIER	30 01 10	17:00	D
PNM	19 12 09	55	BASKET OLYMPIQUE SAV	ST VALLIER ²	27 02 10	20:30	D GRIPPE
CMA	23 01 10	1181	BASKET VALLONS TOUR	PORTES DE L'ISERE	03 02 10	19:00	
PNM	19 12 09	57	EPAGNY	ST JEAN DE MUZOLS	27 02 10	20:30	D Neige
EMB	09 01 10	353	GONCELIN	MERCUROL CHANOS	30 01 10	20:30	Bris de panneau
CEL	21 11 09	903	GRENOBLE	ST VALLIER ²	12 02 10	20:00	Vendredi 12/02
PNM	06 02 10	81	ST MARTIN D'HERES ²	ST VALLIER ²	30 01 10	20:30	D Coupe de France
CFB	13 03 10	1437	THONON	ST HILAIRE DU ROSIER	30 01 10	15:00	Annulé
CFB	13 03 10	1437	THONON	ST HILAIRE DU ROSIER	17 01 10	15:00	
CMB	09 01 10	1165	TULLINS FURES	BASKET OLYMPIQUE SAV	30 01 10	18:00	D
MFA	10 01 10	1951	TULLINS FURES	COGNIN LA MOTTE	31 01 10	10:30	D
EFB	10 01 10	755	TULLINS FURES	LA MURETTE ST BLAISE	31 01 10	16:00	D

DROITS FINANCIERS A TITRE ADMINISTRATIF

N° du Match	Cat	CLUB qui doit les D.F.	Somme à Régler	Matches Concernés	Report de match	Inversion de match	Retard feuille marque	Résultat non saisi ou en retard	Licence manquante	Forfait
1918	MF1D	PORTES DE L'ISERE	31	Basket Vallons Tour - Portes Isère	31					
338	EMA	BASKET VALLONS TOUR	111	Forfait en EMA le 19/12/09						111
1139	CMA	PORTES DE L'ISERE	31	Lic. manquante BAYLE M du 19/12					31	
4114	CMA	PORTES DE L'ISERE	34	Lic. manquante BAYLE M du 28/11	-	Annulé	-	-	34	

Commission Juridique.....PV – 26

C. R. J. SECTION DISCIPLINE

DOSSIER N° 1	Réunion du : 11 janvier 2010 PV N° 26
	Rencontre : Entente Pierrelatte / Novalaise match n°326 Rumilly / Entente Pierrelatte match n°316
	Catégorie : PEM du : 21/09/2008 et 28/09/2008

Motifs invoqués : Suspicion de fraude sur l'identité d'un joueur

Examen quant au fond :

Après audition de Monsieur KARAOUI Karim.

Après audition de Madame BOUISSON Myriam Présidente en titre au moment des faits.

Après audition de Monsieur BOSQ Gérard, Secrétaire du club au moment des faits.

Après audition de Madame AUDREN Isabelle, Présidente du club pour la saison 2009-2010 et de Monsieur MICHEL Philippe Secrétaire du club pour la saison 2009-2010.

Après audition de Monsieur BELKHADRIA Abdel, entraîneur de l'équipe Seniors masculine de Pierrelatte au moment des faits.

- Attendu qu'en date du 15 octobre 2008 le club de Novalaise a transmis à la Ligue des Alpes un courrier anonyme reçu par le club et provenant de la poste de Pierrelatte concernant un joueur, Monsieur DORCEL Julien et signalant que celui-ci aurait joué sous une fausse identité ;
- Attendu que le club de Rumilly Basket a également reçu un courrier anonyme lui signalant que le joueur n°4 de Pierrelatte dénommé DORCEL Julien qui aurait joué avec une licence qui n'est pas à son nom ;
- Attendu qu'en date du 21 octobre 2008 Madame Marie-Noëlle SERVAGE Présidente de la Ligue des Alpes a saisi la Commission Juridique pour l'ouverture d'un dossier aux fins de vérification de l'identité du joueur Julien DORCEL du club de Pierrelatte ;
- Attendu que la Commission Juridique a demandé le 30 octobre 2009 au Comité Drôme Ardèche de vérifier la qualification du joueur DORCEL Julien de Pierrelatte.
- Attendu que la Commission Qualifications du Comité Drôme Ardèche a répondu qu'il était régulièrement qualifié en date du 30 septembre 2008 en licence A ;

- Constatant que la Commission Juridique de la Ligue, suite aux réponses du Comité Drôme Ardèche et des éléments fournis, a clos le dossier sans suite ;
- Attendu qu'en date du 6 juillet 2009 Monsieur Jean-Marie FARICELLI ex-Président du club de Pierrelatte a contacté le Président de la Commission Juridique de la Ligue lui indiquant que Monsieur Karim KARAOUI lui aurait fait part de propos concernant Monsieur Julien DORCEL, que ce monsieur aurait joué en début de saison 2008-2009 sous un faux nom ;
- Constatant que Monsieur Jean-Marie FARICELLI a confirmé ses propos par mail en date du 6 juillet 2009 à 21h23 ;
- Constatant qu'à la suite de ces nouveaux éléments la Commission Juridique de la Ligue a rouvert le dossier pour enquête ;
- Constatant qu'en date du 24 juillet 2009 la Commission Juridique de la Ligue a convoqué Monsieur Karim KARAOUI pour une audition suite aux révélations de Monsieur FARICELLI pour suspicion de fausse licence à l'encontre de Monsieur Julien DORCEL qui aurait évolué en Promotion d'Excellence Masculine régionale lors de la saison 2008-2009 ;
- Attendu que Monsieur Karim KARAOUI n'a pu se rendre à l'audition du 24 août 2009 au siège de la Ligue, qu'il s'est excusé de cette absence n'ayant pas de moyens de locomotion ;
- Attendu que le Président de la Commission Juridique ainsi que le Secrétaire Général se sont rendus à Pierrelatte pour auditionner Monsieur Karim KARAOUI à la suite d'un rendez-vous fixé par Monsieur Karim KARAOUI ;
- Attendu que dans son audition Monsieur Karim KARAOUI confirme avoir emmené Monsieur Julien DORCEL chez le médecin pour un certificat de non contre indication à la pratique du basket à la demande du coach de l'équipe senior car Monsieur Julien DORCEL nouveau dans le club ne connaissait pas le médecin ;
- Constatant que lors de son audition Monsieur Karim KARAOUI, alors entraîneur, des cadettes et des séniors filles nous confirme que Monsieur Julien DORCEL est reparti du club fin décembre, que tous les adhérents du club et notamment du bureau, lui-même membre actif du club, savent que DORCEL n'était pas son vrai nom, qu'il aurait été licencié dans un club du Sud-ouest la saison précédente ;
- Constatant que lors de son audition Madame Myriam BOUISSON Présidente du club au moment des faits, indique que Monsieur Julien DORCEL est arrivé lors d'un entraînement, qu'il a fait une demande de création de licence, que celle-ci a été transmise par le Secrétaire Général du Club au Comité de Drôme Ardèche, qu'elle n'était pas au courant que celui-ci aurait fait une licence sous un faux nom et qu'il n'en a jamais été discuté en réunion de bureau et qu'elle a démissionné de son poste de Présidente en fin de saison 2008-2009 ;
- Constatant que lors de son audition Monsieur Gérard BOSQ, Secrétaire du club au moment des faits, confirme avoir saisi la demande de licence en création de Monsieur Julien DORCEL, qu'il n'avait aucune raison de ne pas saisir cette licence car ce joueur en stage à la centrale de Tricastin est venu au club de Pierrelatte indiquant à l'entraîneur de l'équipe Monsieur Abdel BELKHADRIA ne pas avoir joué la saison précédente ;
- Constatant que lors de son audition Madame Isabelle AUDREN, actuelle Présidente du Club et Monsieur MICHEL Philippe, actuel Secrétaire du club, déclarent n'avoir aucune connaissance sur la présomption de fausse licence de Monsieur Julien DORCEL mais par contre signalent que ce Monsieur DORCEL est revenu au club en septembre 2009 pour rejouer au club et qu'ils lui ont répondu : « On a eu des problèmes avec toi et on ne sait pas où cela va aller, donc on ne te fait pas de licence cette saison » ;
- Constatant que lors de son audition Monsieur Abdel BELKHADRIA, entraîneur de l'équipe 1 de Pierrelatte, la saison 2008-2009, précise que Monsieur Julien DORCEL est venu au club pour s'entraîner et après plusieurs entraînements il a demandé à prendre une licence, qu'il n'avait pas joué la saison précédente, qu'il s'est présenté simplement sous le prénom JULIEN, qu'il avait les qualités pour jouer au niveau régional. Monsieur BELKHADRIA confirme avoir demandé à Monsieur Karim KARAOUI d'emmener Monsieur Julien DORCEL chez le médecin car celui-ci ne connaissait personne dans la ville. Monsieur BELKHADRIA confirme également que ce joueur a joué avec l'équipe de septembre à fin novembre, qu'il est reparti du club comme il est venu, qu'il a été mis au courant de cette affaire par Monsieur FARICELLI au début de cette saison alors que tous les deux étaient spectateurs lors d'un match de Montélimar ;

- Constatant que dans cette affaire aucune preuve concrète ne peut être apportée quant à la présomption de fausse identité de Monsieur Julien DORCEL mais qu'un doute sérieux existe ;
- Constatant que Monsieur Karim KARAOUI et Monsieur Abdel BELKHADRIA ne peuvent être mis en cause dans cette affaire ;
- Constatant que Monsieur BOSQ Gérard Secrétaire du club reconnaît avoir signé la demande de licence à la place de la Présidente.
- Constatant que Madame BOUISSON Myriam, en tant que Présidente du club est responsable es qualité de ses licenciés (article 611 des règlements de la FFBB) aurait du prendre des précautions concernant l'identité de son licencié.

Pour ces motifs,

La Commission Juridique

Section Discipline décide :

- Un blâme à Madame BOUISSON Myriam du club de Pierrelatte
- Un blâme à Monsieur BOSQ Gérard du club de Pierrelatte

La Commission Régionale Juridique (section discipline) tient à rappeler aux Présidents et dirigeants d'associations sportives la nécessité de prendre conscience des responsabilités et obligations réglementaires liés à leurs fonctions.

Composition de la Commission : Madame GUIONNEAU Catherine et Messieurs ALESSANDRINI Emile, BLANCHARD Jean-Yves, CROSETTO Georges, GENOUD Christian, MAGLI Gérard.

Droits financiers à titre administratif : 108 € au Club de Pierrelatte

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel dans les dix jours ouvrables à compter de la date de la notification de la décision, conformément aux dispositions des Articles n° 623 et suivants des Règlements Généraux de la FFBB.

NOTIFICATION ADRESSEE A : CD DROME-ARDECHE

Club Entente Pierrelatte

CRAMC.....PV – 26

CHARTRE DE L'ARBITRAGE

Simple mise en garde à mi-saison aux clubs qui ne nous semblent pas bons avec la charte de l'arbitrage au travers des pointages en notre possession.

Drôme-Ardèche

- Andance	3 équipes	> 2 arbitres
- Anneyron	4 équipes	> 2 arbitres
- Chavanay	2 équipes	> aucun arbitre
- Eclassan	3 équipes	> 1 arbitres
- Granges	3 équipes	> 2 arbitres (1 école)
- Montélimar	4 équipes	> 2 arbitres
- Pierrelatte	3 équipes	> 3 arbitres (mais 1 suspendu C. RIEU)
- Portes les Valence	4 équipes	> 1 arbitre
- Rhodia	3 équipes	> 1 arbitre
- Tain Tournon	7 équipes	> 4 arbitres (1 nouvelle équipe)

Pas de pointage individuel arbitre fourni par CDAMC

Haute-Savoie

- UCAB Pas reçu de rectificatif engagement

Arbitres qui n'officient pas assez, pointage individuel fournit par CDAMC :

- KERBOUA, MAILLAND, MAILLY, BERRAHAL, CHAUVILLE, MICHEL (ASA)
- SEGAUD, GUERRA, MENARD (Sallanches)
- BOTTOLIER-CURTET (Certificat médical), CHANEL, LAVOREL (Epagny)
- SIMONIN, FOURNIER, VITTET, (Cran Pringy)
- BUCHALLARD, CUSIN, DUMOULIN, JACQUIER J-M, JACQUIER A, LECLERCQ, LEROQUAIS, SAMSON (St Julien en Genevois)
- ZENIR, MARESE (UCAB)

Savoie

- Montmélian (école déclarée)
- Aix Maurienne (école déclarée)
- La Ravoire (école déclarée cette semaine)
- Cognin la Motte 9 équipes > 5 arbitres

Arbitres qui n'officient pas assez, pointage individuel fournit par CDAMC :

- Thomas BOVAGNET (Novalaise)
- Héloïse ETTÉLIN, Cyrielle DIDIER et Marine MOUSTEY (B.O.S.)
- Guillaume MORIN
- Sébastien RIEBEL, Billel MOSBAH (Montmélian)
- Yvann DUGAST (Barby St Alban)

Isère

- Echirolles 4 équipes > 3 arbitres (école d'arbitrage validée)
- Seyssinet 2 équipes > 1 arbitre
- Saint-Martin d'Hères 5 équipes > 2 arbitres (école d'arbitrage validée)
- Etoile de Voiron 6 équipes > 5 arbitres

Pas de pointage individuel arbitre fourni par CDAMC

Vous avez encore le temps de vous renseigner et de faire le nécessaire pour régulariser votre situation (si cela n'est pas déjà fait). Pour connaître les arbitres n'étant pas disponibles suffisamment et qui ne couvriront pas vos équipes, vous pouvez vous rapprocher de vos présidents de CDAMC respectifs.

Le pointage sera arrêté le 21 mars 2010.

Le bilan définitif du pointage à postériori de la charte vous parviendra début avril.

CHANGEMENT DE COORDONNEES

RENIER Alain : 06 36 90 14 03 et alain-renier@hotmail.fr

GROS Patrick : grospatrick@gmail.com

DESIGNATIONS ARBITRES

Nous avons pris un peu de retard pour les désignations suite au report des journées des 9 et 10 janvier.

Vous trouverez ci-joint les désignations des 30 et 31 janvier 2010 sous réserve d'éventuels changements.

RECTIFICATIF DESIGNATIONS OTM

DATE	HEURE	CATEGORIE	N° MATCH	RENCONTRES	MARQUE	CHRONOMETRE	OPERATEUR 24"
09.01.10	20H00	NM3 L	933	ES Saint Martin d'Hères Grenoble Basket 38	ETELLIN P.	CROZET R.	
		LF	100	Challes les Eaux Basket Arras Pays d'Artois Basket	NICOLETTI C.	SIBUT C.	PELLETIER Y.
		NF2 A	421	BC La Tronche Meylan Saint Etienne Case Basket	CAMPISI G.	GIRAUD J.	

DATE	HEURE	CATEGORIE	N° MATCH	RENCONTRES	MARQUE	CHRONOMETRE	OPERATEUR 24"	
09.01.10	20H00	PRO B	128	Aix Maurienne Savoie Basket Etoile de Charleville Mézières	GELOTTIER C.	PACQUETET E.	LAURANCY C.	
09.01.10	20H00	NM 2 A	441	Basket Club Nord Ardèche Montélimar UMS	Rencontre annulée pour cause de neige			
		18H00	NM 3 L	931	Terres Froides Basket Club Sportif de Décines	Rencontre annulée pour cause de neige		
			NM 3 L	932	La Ravoire Challes Basket CL Antoine Remond Lyon	TROSSET A.M.	GENOUD C.	BUI VIET LINH M.
	NM 3 L	933	ES Saint Martin d'Hères Grenoble Basket 38	ETELLIN P.	CROZET R.	CAMPISI G.		
	NM 3 L	936	Union des Clubs Anneziens Basket AL Saint Priest	LENGLÉZ C.	FULLANA M.	COUSIN N.		
	LF	100	Challes les Eaux Basket Arras Pays d'Artois Basket	NICOLETTI C.	SIBUT C.	PELLETIER Y.		
	17H15	NF 1 A	126	US Laveyron Drôme Union Lyon Basket Féminin	Rencontre annulée pour cause de neige			
		NF 2 A	421	BC La Tronche Meylan Saint Etienne Case Basket	Rencontre annulée pour cause de neige			
		NF 2 A	423	Challes les Eaux Basket Espoir Stade Marseillais UC	Rencontre annulée pour cause de neige			
10.01.10	15H30	NF 3 H	622	Etoile de Voiron Féminin 2 AL Vénissieux Parilly	Rencontre annulée pour cause de neige			

DATE	HEURE	CATEGORIE	N° MATCH	RENCONTRES	MARQUE	CHRONOMETRE	OPERATEUR 24"
16.01.10	20H00	NM3 L	1004	Grenoble Basket 38 La Ravoire Challes Basket	CROZET R.	BUI VIET LINH M.	SIBUT C.
		NF2 A	451	Saint Jean de Muzols Venelles Basket Club	MALSERT S.	EMBARECK N.	VIALLET A.

DESIGNATIONS OTM

DATE	HEURE	CATEGORIE	N° MATCH	RENCONTRES	MARQUE	CHRONOMETRE	OPERATEUR 24"
30.01.09	20H00	PRO B	157	Saint Vallier Basket Drôme Olympique Antibes Basket Amateur	GRANGE S.	CHABANEL A.	SIBUT C.
30.01.10	20H00	NM 2 A	525	Aubenas US Basket Club Nord Ardèche	GUERIN C.	FRAUD C.	GUILLAUMOT C.
		NM 2 A	528	Montélimar UMS Ouest Lyonnais Basket	FILAMBEAU S.	VIALLET A.	BAYLE H.
		NM 3 L	1147	Montmélian Basket Savoie Terres Froides Basket	CAMPISI G.	ETELLIN P.	PACQUETET E.
		NM 3 L	1148	Aix Maurienne Cognin La Motte 73 La Ravoire Challes Basket	NICOLETTI C.	LENGLEZ C.	MICHALLAT FARINAZ B.
		NM 3 L	1152	Grenoble Basket 38 Union des Clubs Anneciens Basket	GIRAUD J.	BUI VIET LINH M.	SUCHEL O.
		LF	119	Challes les Eaux Basket Sports Ouvriers Armentierois	LAURANCY C.	GELOTTIER C.	PELLETIER Y.
		NF 1 A	140	US Laveyron Drôme Reims Basket Féminin	GRANGE C.	BASTIE B.	POINAS D.
		NF 2 A	506	Basket Olympique Savoie Challes les Eaux Basket Espoir	BIDAL N.	COUSIN N.	HALGAND R.
		NF 2 A	509	Saint Jean de Muzols FC Lyon 2	EMBAROCK N.	MALSERT S.	BAUDIN F.
31.01.10	15H30	NF 3 A	722	Bourg les Valence BC Pays d'Aix Basket 13	BOUVAREL A.	GONZALEZ J.P.	LASTES C.
		NF 3 H	765	Annemasse Basket Club AL Meyzieu	GENOUD C.	SPATARO M.F.	LENGLEZ C.